



## NUMÉRO 2012-1204

Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance extraordinaire ce 8 décembre 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence ;

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,  
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 déclare que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

2012-1204-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2012-1204-2

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Adoption du budget 2021

2012-1204-3

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2021 soit adopté au montant équilibré de 899 947 \$ selon la répartition suivante des postes :

| Revenus                  | Budget 2020       | Dépenses                                | Budget 2020       |
|--------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Taxes Foncière           | 343 189 \$        | Administration générale                 | 183 823 \$        |
| Taxes loisirs            | 59 846 \$         | Sécurité publique                       | 141 767 \$        |
| Taxes MRC Robert-Cliche  | 64 613 \$         | Réseau routier                          | 188 598 \$        |
| Taxes sûreté             | 41 310 \$         | Déneigement                             | 115 700 \$        |
| Transferts               | 255 404 \$        | Hygiène du milieu                       | 85 229 \$         |
| Service rendu            | 58 754 \$         | Aménagement, Urbanisme et Développement | 64 742 \$         |
| Autres revenus           | 76 831 \$         | Éclairage, Pluies, transport adapté     | 8 328 \$          |
| <b>Total des revenus</b> | <b>899 947 \$</b> | Loisir et culture                       | 88 009 \$         |
|                          |                   | Frais de financement                    | 6 051 \$          |
|                          |                   | Remboursement de la dette               | 17 700 \$         |
|                          |                   | <b>Total des dépenses</b>               | <b>899 947 \$</b> |

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2012-1204-4

**4. Programme triennal des dépenses en immobilisation**

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation suivant :

| Numéro de projet | Investissement                             | Année | Coût estimé  | Source de financement                  | Lieu             |
|------------------|--|-------|--------------|--|------------------|
| 20001            | Construction Bureau municipal              | 2021  | 1 200 000 \$ | Subvention (65%) et emprunt (30 ans)   | Route des Fermes |
| 20002            | Réfection d'une partie du rang des Érables | 2022  | 75 000 \$    | Subvention et revenu de fonctionnement | Rang des Érables |
| 20003            | Réfection d'une partie du rang St-Bruno    | 2023  | 50 000 \$    | Subvention et revenu de fonctionnement | Rang St-Bruno    |

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**5. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**6. Levée de l'assemblée**

2012-1204-6

À 20h27, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière